

Première Année Commune aux Études de Santé PACES & PACES adaptée

Le livret de l'étudiant 2019-2020



Directeur
Pr. Pierre Wolkenstein

Responsable de la PACES
Dr. Jeanne Tran Van Nhieu



**FACULTÉ
DE MÉDECINE**

<http://medecine.u-pec.fr/formations/Études-médicales>

Ce livret est diffusé à titre informatif.
Seul l'arrêté du Président de l'Université
Paris-Est Créteil fait foi en cas de litige.

SOMMAIRE

- Les dates importantes : Votre agenda -----> page 3
- En cas de questions-----> page 4
- Les principes généraux-----> page 5
- Les enseignements du premier semestre-----> page 8
- Les enseignements du second semestre-----> page 8
- Les coefficients-----> page 8
- Les règles d'accès aux amphis de cours-----> page 10
- Les règles d'accès aux ED-----> page 10
- Le campus numérique de la Faculté - Cristolink-----> page 11
- Le Tutorat PACES UPEC-----> page 13
- Le service de Santé Universitaire (SSU)-----> page 14
- Le restaurant universitaire : le CROUS-----> page 15
- Les bibliothèques-----> page 15
- Les attendus PACES-----> page 16

Les dates importantes : Votre agenda



1^{er} semestre :

- Lundi 2 septembre 2019 : Rentrée du 1er semestre
- Lundi 2 septembre 2019 : Début des cours :
- Jeudi 31 octobre 2019 : Dernier jour pour l'annulation de l'inscription en PACES 2019-2020.

L'année ne sera pas prise en compte et les frais d'inscription seront remboursés. L'étudiant devra restituer la carte d'étudiant, l'attestation d'inscription (certificats de scolarité, ...).

- Mercredi 4 décembre 2019 : Première partie du concours - Espace Jean Monnet à Rungis (94)
- Résultats du 1er semestre du concours disponible sur la plateforme numérique Cristolink
- Après validation et publication des résultats du 1er semestre : les étudiants doivent effectuer leur inscription en filière(s) en ligne via Ecampus. En l'absence de toute inscription, les étudiants ne seront pas autorisés à participer aux épreuves du 2^e semestre (Consulter les informations disponibles sur la plateforme numérique Cristolink).
- Mercredi 18 décembre 2019 : Forum de réorientation
- Fermeture de la faculté : du 20 décembre 2019 au 3 janvier 2020 au matin -

2^e semestre

- Vendredi 3 janvier 2020 : Rentrée du 2ème semestre
- lundi 4 et mardi 5 mai 2020 : Seconde partie du concours - Espace Jean Monnet à Rungis (94)
- Résultats du concours de la PACES et de la PACES adaptée par voie électronique via E-Campus.
- A l'issue de la délibération du jury du 2ème semestre et de la publication des résultats, les étudiants doivent classer leur choix de filières par ordre de préférence. Consulter les informations disponibles sur la plateforme numérique Cristolink.
- Semaine 22 : Epreuves orales d'admission pour les étudiants inscrits en PACES adaptée
- Résultats d'admission pour les étudiants inscrits en PACES adaptée

 Les étudiants doivent se tenir à la disposition de l'administration jusqu'à la fermeture de l'UPEC pour répondre à toute éventuelle proposition d'affectation.

- Juillet et août : Stage d'initiation aux soins infirmiers sous réserve d'être correctement vacciné.e



En cas de questions

Vous pouvez contacter le personnel administratif :

Site Créteil

Service de la scolarité - Bureau 101 (rdc)
8, rue du Général Sarrail - 94010 Créteil Cedex
Ouverture des guichets :
Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h45

Responsable administrative du département des études médicales :

Françoise Pompét - 01 49 81 35 03

Secrétaire pédagogique :

Nathalie Soromant- 01 49 81 37 04

paces@u-pec.fr

Site Torcy

Gestionnaire pédagogique :

Aurélie Gourdin

Un planning des permanences de l'administration sur le site de Torcy sera affiché dans le hall.

Accueil téléphonique : 01 60 05 93 40

aurelie.gourdin@u-pec.fr

Site Sénart/ Melun

Un planning des permanences de l'administration sur le site de Sénart et de Melun sera affiché dans le hall.

Gestionnaires pédagogiques sur le site de Sénart :

Sandra Lhost

Accueil téléphonique : 01 64 13 44 91

sandra.hate@u-pec.fr

Gestionnaire pédagogique sur le site de Melun :

Marie-Annick Petit Le Traon

Accueil téléphonique : 01 64 19 79 13

letraon@u-pec.fr

Vous pouvez contacter les responsables d'enseignement :

Sur le Forum Cristolink

Ce forum est destiné à tous les étudiants, afin que vous puissiez poser toutes vos questions **uniquement de nature pédagogique**.

Il est accessible dans l'espace PACES / accessible dans chaque UE / rubrique Forum Question-Réponse.

L'enseignant responsable du cours vous répondra au plus vite !

Les questions sont visibles par tous les étudiants. En aucun cas vous ne devez envoyer un mail directement à un enseignant.

Les principes généraux



La première année des études de santé est commune aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques, de sage-femme et par convention aux études de Kinésithérapie et d'Ergothérapie.

L'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) applique les nouvelles dispositions d'expérimentation de la PACES pour la rentrée universitaire 2019-2020 conformément au Décret n° 2018-423 du 30 mai 2018 modifiant le décret n° 2014-189 du 20 février 2014 tendant à l'expérimentation de modalités particulières d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques.

Durant l'année universitaire 2019-2020, il sera organisé **2 PACES** :

- L'une dite « **PACES** » régie par l'arrêté du 28 octobre 2009, qui sera réservée aux étudiants de la Faculté de médecine de Créteil (UPEC) ayant un statut de redoublant.
- L'autre dite « **PACES adaptée** » qui concernera les étudiants s'inscrivant pour la première fois en Première Année Commune aux Etudes de Santé à la rentrée de septembre 2019.

Le nombre de candidats de la Faculté de Médecine de l'UPEC à admettre :

- en seconde année des études de médecine de l'UPEC,
- en seconde année des études d'odontologie à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Montrouge ou à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Paris,
- en seconde année des études de pharmacie à la la Faculté de Pharmacie de Châtenay-Malabry,
- à l'Ecole de Sage-femme de Saint-Antoine (Paris 12ème),
- à l'Institut de Formation en Ergothérapie de l'UPEC (IFE),
- à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de l'UPEC
- à l'Ecole Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation de Saint-Maurice (ENKRE), (Publique)
- à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière, (Publique)
- à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie CEERRF, (Privé),
- à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de l'Ecole d'Assas, (Privé),
- à l'Ecole de kinésithérapie de Paris ADERF, (Privé),

est fixé, conformément à la réglementation nationale, sur la base des arrêtés ministériels fixant le nombre de places attribuées (Numerus Clausus) au titre de chacune des deux PACES autorisés à poursuivre leurs études en médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et sur la base des conventions établies entre l'UPEC d'une part, l'ENKRE, l'institut de formation en kinésithérapie du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière, l'IFMK-CEERRF, l'IFMK de l'Ecole d'Assas, l'Ecole de kinésithérapie de Paris ADERF, et l'IFE d'autre part, à l'issue des épreuves terminales de l'année universitaire 2019-2020.

Il y aura donc un numerus clausus pour les redoublants et un autre pour les primants.

Le nombre de places sera communiqué dès la parution de l'arrêté ministériel pour les différentes filières.

Organisation des études

Les enseignements de la PACES et de la PACES adaptée se répartissent en un tronc commun de 7 Unités d'Enseignement (UE) et de 6 UE spécifiques de 30 à 80 heures selon les UE et filières (Voir l'arrêté PACES).

Les enseignements de la PACES adaptée comprend également :

- un module de préparation au projet professionnel dans les quatre filières de santé (études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou maïeutiques) qui sera dispensé à l'ensemble des étudiants inscrits en PACES adaptée et dont le contenu pourra être utilisé par les étudiants convoqués pour l'étape d'admission après audition. (Consulter l'arrêté du Président).
- Un module de préparation aux oraux

Contrôle des connaissances et organisation du concours

Les étudiants inscrits en PACES adapté et en PACES passent les mêmes épreuves écrites.

Pour chacune des quatre filières santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique), 80 % du numerus clausus de la PACES adaptée est consacré à la voie d'admission directe en 2ème année de santé. Les 20 % restants sont attribués à l'issue des épreuves orales. Le nombre de candidats admissibles est deux fois supérieur à celui des admis.

Afin de garantir l'égalité des chances entre les primants et les doublants, chacun des deux concours est régi par son propre numerus clausus.

PACES & PACES ADAPTEE

Organisé en une seule session dont la première partie a lieu à l'issue du 1er semestre (décembre) et la seconde à l'issue du 2ème semestre (mai).

Les épreuves portent sur le programme enseigné, elles sont écrites et anonymes, sous forme de QCM ou questions rédactionnelles (UE7) et font l'objet d'une note comprise entre 0 et 20 affectée d'un coefficient de pondération. L'absence à l'une des épreuves n'est pas éliminatoire.

En cas d'incident grave, une épreuve peut être annulée par décision du Président de l'université sur proposition du Doyen de la faculté de médecine (président du jury). L'épreuve est alors recommencée sans qu'il soit procédé à un enseignement supplémentaire.

- A l'issue des épreuves du 1er semestre, deux classements sont établis l'un pour la PACES et l'autre pour la PACES adaptée sur la base des résultats obtenus aux UE enseignées au 1er semestre.
- A l'issue des épreuves du 2ème semestre, les classements sont établis l'un pour la PACES et l'autre pour la PACES adaptée sur la base des résultats obtenus à l'ensemble des UE communes des 2 semestres et aux UE spécifiques.

Les candidats sont classés selon le total de points obtenu en additionnant les notes affectées des coefficients (annexe 2).

Pour la PACES adaptée uniquement :

Les candidats ayant obtenu des notes supérieures à un seuil défini par le jury peuvent être admis sans avoir à se présenter aux épreuves orales. Toutefois, le pourcentage de ces admis ne peut excéder 80 % des places offertes.

Les places restantes sont attribuées à l'issue d'un second groupe d'épreuves orales.

Les candidats admis à l'issue du premier groupe des épreuves écrites doivent confirmer l'acceptation de leur admission sous peine de perdre le bénéfice de cette admission.

La liste des candidats admissibles aux épreuves orales sera établie lors du jury du 2ème semestre et les candidats seront convoqués.

Les épreuves orales d'admission sont constituées d'entretiens successifs du candidat avec des membres du jury et portent sur différents aspects de sa candidature. Ces épreuves doivent permettre de valider des compétences différentes de celles validées par les épreuves écrites. Tous les candidats sont auditionnés par les mêmes groupes de membres du jury et, le cas échéant, d'examineurs adjoints.

La durée totale de chaque audition est fixée par l'université mais ne peut être inférieure à vingt minutes. Elle est la même pour tous les candidats.

Stage d'initiation aux soins infirmiers

Avant le début de la deuxième année d'études, les étudiants admis dans les filières médecine et odontologie doivent OBLIGATOIREMENT effectuer, sous la conduite de cadres infirmiers, un stage d'initiation aux soins, non rémunéré, d'une durée de 3 semaines à temps complet (5 jours par semaine) et de manière continue dans un même établissement hospitalier conventionné avec la faculté de médecine.

La vaccination

Selon l'Arrêté du 6 mars 2007 en application de l'article L.3111-4 du code de la santé publique, les élèves et étudiants des professions médicales, odontologiques et pharmaceutiques et des autres professions de santé (sage-femme, masseur-kinésithérapeute..) doivent être obligatoirement vaccinés contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite ainsi que par le BCG (articles R.3112-1 et R.3112-2) préférentiellement au moment de leur inscription dans un établissement d'enseignement et au plus tard avant l'entrée en stage.

L'arrêté du 2 août 2013 et à l'instruction du 24 janvier 2014 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique oblige la présentation :

1. du carnet de vaccination ou à défaut d'une attestation médicale prouvant que la vaccination contre l'hépatite B a été menée à son terme
2. ET du résultat, même ancien, indiquant la présence, dans le sérum, d'anticorps anti-HBs à une concentration supérieure à 100 UI/l.

Un certificat médical spécifique concernant toutes les vaccinations obligatoires dont l'hépatite B est disponible via Cristolink (législation, schémas vaccinaux corrects, tableau d'algorithmes pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B).

Pour les étudiants admis en filière médecine et odontologie, le certificat médical dûment complété par votre médecin au SSU sera obligatoirement présenté et vérifié avant le choix du stage d'initiation aux soins infirmiers.



Tout étudiant dont le statut vaccinal n'est pas en règle ou inconnu à la date du choix du stage d'initiation aux soins infirmiers ne sera pas autorisé à choisir. Il devra obligatoirement et sans aucune dérogation possible faire son stage d'initiation aux soins infirmiers sur une période définie par l'administration de l'année suivante afin de valider l'année de DFGSM2 pour pouvoir entrer en DFGSM3.



Les enseignements du premier semestre

Les volumes horaires sont indiqués sur l'arrêté de la PACES et sur l'arrêté de la PACES adaptée. (Ils sont identiques).

- UE 1 : Atomes, biomolécules, génome, bioénergétique, métabolisme - 10 ECTS
- UE 2 : La cellule et les tissus - 10 ECTS
- UE 3 : Organisation des appareils et des systèmes « Bases physiques des méthodes d'exploration » (1^{ère} partie) 6 ECTS
- UE 4 : Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé 4 ECTS



Les enseignements du second semestre

Les volumes horaires sont indiqués sur l'arrêté de la PACES et sur l'arrêté de la PACES adaptée. (Ils sont identiques).

- UE 3 : Organisation des appareils et des systèmes « Aspects fonctionnels » (2^{ème} partie) 4 ECTS
- UE 5 : Organisation des appareils et des systèmes (2) : Aspects morphologiques et fonctionnels 4 ECTS
- UE 6 : Initiation à la connaissance du médicament 4 ECTS
- UE 7 : Santé – société – humanité 8 ECTS

ECUE Santé 1 - 4 ECTS

- Anatomie du petit bassin
- Anatomie tête et cou
- Anatomie, histologie et physiologie de l'appareil reproducteur et du sein

ECUE Santé 2 - 3 ECTS

- Sources actuelles et futures des principes actifs
- Bases physicochimiques des principes actifs
- Conception, formulation, production et contrôle des médicaments et autres produits de santé

UE Spécifiques - 3ECTS

- ECUE 1 - Médecine : Chimie et classes thérapeutiques
- ECUE 1 - Pharmacie : Chimie et classes thérapeutiques
- ECUE 1 - Kinésithérapie ou Ergothérapie : Chimie et classes thérapeutiques
- ECUE 2 - Odontologie : Morphogenèse cranio-faciale et odontogenèse
- ECUE 3 - Maïeutique : Unité foetoplacentaire

Les coefficients



Coefficients des UE du tronc commun et des UE spécifiques

UE communes	Médecine	Kinésithérapie ou Ergothérapie	Odontologie	Maïeutique	Pharmacie
UE 1	10	8	10	9	12
UE 2	10	10	10	12	8
UE 3 (1 ^{ère} partie)	6	6	6	4	4
UE 4	6	6	6	5	6
UE 3 (2 ^e partie)	4	4	4	4	4
UE 5	6	12	6	8	4
UE 6	6	6	6	6	10
UE 7	10	10	10	10	10
UE spécifiques	8	8	10	10	10

Coefficients des ECUE des UE spécifiques

ECUE	Médecine	Kinésithérapie ou Ergothérapie	Odontologie	Maïeutique	Pharmacie
ECUE santé 1	4	6	2	2	1
ECUE santé 2	3	1	2	1	5
ECUE 1	1	1			4
ECUE 2			6		
ECUE 3				7	

Les règles d'accès aux amphis



Pourquoi une réglementation ?

Près de 1 200 étudiants sont inscrits en PACES dans notre Faculté. L'amphithéâtre de cours le plus vaste ne comportant que 350 places, il est impossible d'assurer à chaque étudiant un cours en « présentiel » (en présence du professeur) pour tous les cours.

La Faculté a donc décidé l'organisation suivante :

Pour chaque section de la promotion les cours ont lieu de la façon suivante : le professeur est toujours présent dans l'amphi 2 (amphi présentiel) sur le site de Créteil, les cours sont diffusés simultanément par vidéo dans les amphis 1, 3, 4 et sur les deux sites extérieurs.

Pour le site de Créteil, la promotion est divisée en trois sections.

Pour le site de Torcy, une seule promotion

Pour le site de Sénart/Melun, une seule promotion

La répartition des sections sera disponible à la rentrée sur Cristolink.

Les règles d'accès aux ED



Vous êtes affecté à un groupe qui conditionne votre accès aux salles d'Enseignements Dirigés (ED).

Vous devez impérativement respecter cette affectation et vous n'avez pas le droit d'aller dans une autre salle d'ED ou à un autre horaire que ceux prévus dans l'emploi du temps détaillé.

Les enseignements dirigés auront lieu dans les salles de TD sur Créteil, Torcy et Sénart/Melun.

La répartition dans les salles de TD sera disponible sur cristolink : <https://cristolink.medecine.u-pec.fr/>

Le campus numérique de la Faculté : Cristolink

Comment se connecter à la plateforme de cours en ligne ?

Pour accéder à Cristolink, vous devez :

- Avoir une adresse UPEC sous la forme suivante : prénom.nom@etu.u-pec.fr
- Connaitre votre mot de passe (En cas d'oubli, rendez-vous sur <https://sesame.u-pec.fr>)

Lorsque votre inscription à l'UPEC est validée, votre compte numérique UPEC est automatiquement créé. Vous recevez sur l'adresse email que vous avez renseigné lors de votre inscription les instructions nécessaires à la mise en service de votre compte. Ces mails sont envoyés par FIMSERVICE UPEC ou FIMREGISTER UPEC.

Lorsque vous êtes en possession de ces informations, rendez-vous sur :

<https://cristolink.medecine.u-pec.fr/>

Sur la page d'accueil du site, cliquez sur :
J'ai un compte UPEC

Vous ne pourrez pas vous connecter autrement qu'avec votre compte UPEC (prénom.nom@etu.u-pec.fr)



Renseignez votre adresse email UPEC.

Insérez votre mot de passe dans le champ prévu à cet effet, puis cliquez sur Connexion.



Service d'authentification de l'UPEC

Vous êtes alors redirigés sur Cristolink

Vous rencontrez des difficultés sur Cristolink, écrivez à : cristolink@u-pec.fr

Que faire en cas de problème de Mot de passe ?

Si vous avez oublié votre mot de passe, ou que vous pensez ne pas l'avoir reçu, munissez-vous de votre numéro d'étudiant et rendez-vous à l'adresse suivante : <https://sesame.u-pec.fr/>

Vous trouverez toutes les informations utiles relatives à l'année de la PACES.

L'étudiant doit régulièrement les consulter.

- La réglementation (l'arrêté de la PACES et l'arrêté de la PACES adaptée calendrier universitaire 2019-2020 etc.)



Toutes les UE réparties sur les 2 semestres avec les vidéos et les supports des cours.



Le programme des cours (l'emploi du temps, la répartition des étudiants en ED, etc.)
L'organisation du concours (les dates du concours, les dates des choix de filières, etc.)



Il y a plusieurs façons de réussir sa PACES, mais dans tous les cas de figure, l'enjeu pour vous est de réussir vos études !



Chaque étudiant doit lire régulièrement ses mails sur la boîte @etu.u-pec.fr car toute communication relative à sa scolarité lui sera envoyée exclusivement par mail (aucune contestation sur la non connaissance d'une information importante ne sera recevable).

Sa messagerie etu.u-pec.fr est active dès son inscription administrative. Pour accéder aux services numériques de l'UPEC et sécuriser son compte, il doit activer son compte. (Informations disponibles sur le site de l'UPEC).

Il peut rediriger ses messages sur sa boîte @etu.u-pec.fr pour utiliser la messagerie personnelle. Il assume la responsabilité totale de la réception des mails.

Le Tutorat PACES UPEC

Les buts du Tutorat

Le tutorat est un organisme qui vise à aider les étudiants de PACES pour leur donner un maximum de chance de réussite. Il est fait par les étudiants pour les étudiants, sous le contrôle des enseignants de la faculté de Médecine de Créteil. Il permet également d'offrir une bonne alternative aux écoles de préparation privées coûteuses. Il s'inscrit dans la tradition de transmission du savoir des « anciens » aux plus jeunes très présente et très importante dans la filière médicale.

Qui est l'équipe Tutorat ?

Le tutorat est constitué d'une équipe d'étudiants des années supérieures (2ème et 3ème années) recrutés sur la base du volontariat. De manière régulière, on remarque que les tuteurs sont généralement les étudiants ayant été très bien classés dans la matière concernée lors de leur propre concours PACES. L'équipe tutorat travaille en collaboration avec les professeurs de la faculté et avec l'administration.

Les Services proposés par le tutorat

Une pré-rentree pour bien commencer !

1. Des Concours Blancs hebdomadaires pour bien s'entraîner
2. Des Concours Blancs Généraux pour se situer
3. Des ED Méthodologiques pour maîtriser les fondamentaux
4. Des QCMs en ligne pour s'entraîner partout, tout le temps
5. Le Parrainage pour ne jamais se sentir seul
6. Des Retranscrits dans toutes les matières
7. Des plateformes de communication
8. Bien-être

Informations utiles :

- Pour toutes question : contact@tutoratparis12.fr
- Site internet du tutorat : <http://tutoratparis12.fr/>
- Instagram : [tutoratparis12](https://www.instagram.com/tutoratparis12)



Le service de Santé Universitaire (SSU)



Votre santé est un atout essentiel pour la réussite de votre année

Des professionnels sont à votre disposition pour vous aider et vous conseiller. N'hésitez pas à les consulter.

Vous pouvez prendre rdv avec :

- **un médecin** pour des certificats médicaux (stage en entreprise, travail, bourse, demande d'aménagement);
- une orthophoniste pour évaluation des troubles du langage écrit et/ou oral, de bilans graphiques et/ou attentionnels qui sont normés et étalonnés;
- **un dentiste** pour dépistage, conseils et orientation en service spécialisé si besoin;
- **une infirmière** pour entretien de prévention, informations et éducation à la santé;
- **un psychologue**
- **une consultation d'aide et de suivi psychologique à l'université, pourquoi?**

Un professionnel peut vous recevoir en toute confidentialité, gratuitement et quelle que soit votre année d'étude. Plusieurs raisons, causes, questions, peuvent amener à une consultation d'aide et de suivi psychologique :

- parce que ça ne va pas;
- parce que j'en ai assez;
- parce que je ne sais plus ce que je veux;
- parce que je n'ai plus envie de rien;
- parce qu'un événement s'est produit;
- etc.

Adresser sa parole à un psychologue permet de sortir du silence dans lequel on s'enferme et de trouver une oreille neutre et attentive, sans jugement, sans pression, en dehors du cadre familial, amical ou social. Cette consultation peut prendre la forme d'un simple entretien ou bien d'un moment d'échange tout simplement. Avec le psychologue, vous pourrez parler de ce qui vous tourmente et réfléchir à la suite que vous souhaitez donner à cet entretien.

Les rendez-vous sont à prendre :

- à l'accueil de la Maisons de la Santé
- par téléphone au 01 45 17 15 15
- par mail à rdv-psychologue-etudiants@u-pec.fr

Les étudiants en situation de handicap

Les étudiants dont l'état de santé représente une gêne dans le suivi normal de leurs études, peuvent effectuer une demande d'aménagement des conditions d'études et d'examens. Le dossier est à déposer avant le 1^{er} octobre 2019

La demande de rendez-vous doit être formulées à :

- l'accueil de la Maisons de la Santé
- par téléphone au 01 45 17 15 15

Pour tous savoir : <http://www.u-pec.fr/vie-de-campus/vie-pratique/sante/>

Le restaurant universitaire : le CROUS

Ouvert de 11h30 à 14h00

Paiement : uniquement avec la carte IZLY (sur la carte d'étudiant) Recharge : des bornes sont disponibles sur le site.

Le système de paiement Izly simple et sécurisé, vous permet de payer avec votre carte étudiante multiservices ou avec votre smartphone.

Pour tout savoir : <http://www.izly.fr/>



Les bibliothèques

Site Créteil

La bibliothèque du site de Créteil est ouverte de 8h30 à 22h et le samedi de 10h à 20h

Site Torcy

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Possibilité de travailler dans la salle du CROUS de Torcy.

Site Sénart

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Site Melun

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 20h



ATTENDUS PACES

COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR EN PACES

Disposer de très bonnes connaissances et compétences scientifiques

Ces connaissances et compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité à analyser, poser une problématique et à mener un raisonnement,
- capacité d'abstraction, de logique et de modélisation,
- très bonne maîtrise des compétences classiques et expérimentales attendues en Physique, Chimie, Sciences de la vie et de la terre, Mathématiques à la fin de la classe de terminale

Disposer de très bonnes compétences en communication

Ces compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée,
- capacité à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et capacité souhaitée à l'écrire et à la parler à un niveau B.

Disposer de très bonnes connaissances et compétences méthodologiques et comportementales.

Ces connaissances et compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité d'apprentissage : curiosité, capacité organiser et à conduire ses apprentissages,
- capacité à fournir une très importante quantité de travail personnel : être capable de le programmer et de s'y tenir dans la durée.

Disposer de qualités d'engagement importantes compte tenu de la difficulté de la PACES et des filières qui en sont issues.

Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute est essentiel dans toutes les filières ouvrant aux métiers de Santé.